



## CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

ENTRE LA VILLE de PARMAIN représentée par son Maire, Monsieur Loïc TAILLANTER

ET L'ASSOCIATION.....

Représentée par.....

Il a été convenu ce qui suit :

### RÈGLE 1<sup>ère</sup> : OBJET DE LA CONVENTION

Justifier l'usage d'une subvention de la commune de PARMAIN obtenue au titre du fonctionnement ou financement global de l'activité de l'association.

### RÈGLE 2 : RAPPORT D'ACTIVITE

L'administration pourra demander le rapport d'activité et les comptes annuels (bilan et compte de résultat ou états financiers) pour vérifier que la subvention a bien été utilisée par l'association dans le cadre de son objet social.

### RÈGLE 3 : COMPTE RENDU

**Le compte-rendu (qualitatif et financier) a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.**

**Il doit être établi pour chaque action** ayant fait l'objet d'une subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'administration qui a versé la subvention **dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée.**

Il doit **obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention.**

Il doit être **accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.**

Tout compte-rendu insuffisamment détaillé pourra faire l'objet de demande de précisions ou de compléments par l'administration.

#### **RÈGLE 4 : NON JUSTIFICATION DE LA SUBVENTION**

L'association qui ne transmettrait pas de compte-rendu justifiant l'usage d'une subvention ou qui ne produirait des éléments incomplets ou partiels s'expose au risque de **devoir rembourser tout ou partie de la subvention attribuée.**

En cas de non-justification ou de justification partielle de réalisation de l'action concernée par la subvention, l'administration peut estimer qu'il y a eu un trop perçu dont elle peut demander le recouvrement.

Fait à Parmain, le

L'association

Philippe TOUZALIN,



Adjoint au maire  
Sports - Équipements sportifs –  
Tissu associatif